

## LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

La place de la victime des violences sexistes et sexuelles dans la procédure doit être repensée afin d'échapper à toute reproduction institutionnelle de la violence déjà vécue, notamment par la culpabilisation de la victime ou le rejet de sa parole.

Le viol est un crime insuffisamment poursuivi et reste globalement impuni en France. Cela impose aujourd'hui un débat sur les définitions pénales pour répondre au mieux aux réalités sociologiques. Le SAF revendique surtout une augmentation des moyens et de la formation pour les acteur-ices de la chaîne judiciaire dans son ensemble.

### > LE SAF PROPOSE :

**La modification du texte actuel dans le sens d'une ouverture de la définition des agressions sexuelles.**

